

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elyane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUET
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 31      Représentés : 1      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : réseau des médiathèques entre dore et allier - convention sacem - appel a projets « les fabriques à musique » et demande de subvention auprès de la sacem

## **RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER - CONVENTION SACEM - APPEL A PROJETS « LES FABRIQUES A MUSIQUE » ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SACEM**

Madame la Présidente rappelle, que la SACEM propose un appel à projets intitulé, « Les Fabriques à musique ». L'ambition de ce programme est de sensibiliser les élèves (de l'école maternelle jusqu'au lycée) au processus de la création musicale, en les invitant à travailler à l'écriture et à la composition d'une chanson. Ce dispositif, conduit en partenariat avec les ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture, réunit un artiste, une structure culturelle, des élèves et leur enseignant pour écrire, composer et interpréter une œuvre. Le projet de « Fabriques à musique » est pensé comme un parcours de création à part entière. Il intègre un minimum de 16h d'activité en classe durant l'année scolaire et il aboutit à une œuvre musicale. Les temps de création en classe sont menés par l'artiste associé et ils prennent la forme d'une série d'ateliers et aborde une ou plusieurs esthétiques musicales. L'artiste peut être accompagné par un autre intervenant afin d'enrichir le processus d'écriture.

La Communauté de Communes a été identifiée comme répondant, notamment à travers le conventionnement d'Education Artistique et Culturelle conduit par son Réseau des Médiathèques, aux objectifs fixés par cet appel à projets. En effet, la CTEAC met en avant la découverte d'univers artistiques et esthétiques différents et sensibilise le jeune public à la dimension sensible d'un spectacle et d'une création ainsi qu'à la compréhension de ce que signifie « être spectateur ».

La Communauté de communes a déposé sa candidature à cet appel à projets, candidature qui a été retenue. Elle concerne une création musicale conduite par une classe de l'école de Seychalles et elle est accompagné par un artiste/musicien et un intervenant/philosophe. La création fera l'objet d'une restitution lors d'un concert ainsi que d'une captation vidéo.

L'aide allouée, pour la conduite de cette « Fabrique à musique » est de 3 000€.

Aussi, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- **DE L'AUTORISER** à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires,
- **DE L'AUTORISER** à signer tous les documents contractuels de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

